

=====

## SMPAS – Syndicat Intercommunal des Eaux

=====

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heure, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 10 janvier 2023

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :** Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :** Néant

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :** Julie MEURANT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sylvain FRANCOIS

---

**Objet : Attribution du marché pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et de renouvellement des canalisations d'eau potable, dans le centre ancien de Saillans.**

**N°2023-01-17-02**

En vertu de l'article L 2122-23 (applicable par renvoi de l'article 5211-2 du CGCT), Monsieur le Président rend compte au conseil syndical de la décision n°2022-001 prise le 12 décembre dernier.

La consultation a pour objet la mise en séparatif des réseaux d'assainissement (EU + E. Pluviales) et le renouvellement de canalisations d'eau potable dans le centre ancien de Saillans (priorité 1).

Le marché public a été passé selon la procédure d'appel d'offres restreinte visée aux articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1°, R 213-1-1, R 2123-4 à R 2123-7, qui elle-même est soumise aux modalités de publicité définies aux articles R 2131-12 du code de la commande publique. Seuls les candidats sélectionnés par l'entité adjudicatrice sont admis à remettre une offre.

A la date limite de réception des offres le Lundi 10 octobre 2022 à 12 heures, ont été réceptionnées 10 candidatures :

- SORODI (groupe BRAJA VESIGNE), 170 A chemin de Miomeye, 26 450 CLEON D'ANDRAN
- RIVASI TP, 16 avenue du Lieutenant CHEYNIS, 26160 LA BATIE ROLLAND
- EHTP GROUPE NGE, 66 Route de Beauvallon, 26 000 VALENCE
- SAS CHEVAL TP, Quartier Mondy, BP 84, 26 320 BOURG DE PEAGE cedex
- Groupement conjoint : RAMPA TRAVAUX PUBLICS, Parc industriel Rhone Vallée Nord, 07250 LE POUZIN (mandataire) et SCR, 468 allée des abricotiers, ZA Champgrand Est, 26 270 LORIOLE SUR DROME (cotraitant)
- Groupement conjoint : FAURIERS SAS (Groupe Berthouly, mandataire), 1 rue Jean BERTIN, 26 000 VALENCE et 158 route de Lachapelle, 07 200 SAINT SERNIN ; CHOLTON (cotraitant), 197 ancien canal de la Madeleine, Saint Maurice sur Dragoire, 69 440 CHABANIERE, BRAJA VESIGNE (cotraitant), 21 avenue Frédéric MISTRAL, BP 50071, 84 102 ORANGE, DETEC RESEAUX 69 (cotraitant), 2 rue Roger Planchon, 69 200 VENISSIEUX
- BERTHOULY TP, 18 rue de Dion Bouton, BP 237, 26 206 MONTELMAR Cedex

- SOGEA RHONE ALPES, Agence COCA SUD EST, chemin de la Motte à Mauboule, 26 000 VALENCE
- Groupement conjoint : SAS LIOTARD TP (mandataire) quartier les Claux, 26 340 AOUREL et / SAS CHAPON TP (cotraitant), ZA du Guimand, BP 6, 9 rue Marie Curie, 26120 MALISSARD
- SCAM TP, Agence Sud Est, 825 avenue de la Cresse Saint Martin, 34 660 COUNONSEC  
Sous-traitants déclarés : SADE agence Montpallier, ZI 820 rue de la Marbrerie, 34 740 VENDARGUES, COLAS France, Etablissement de Valence, 87 à 103 avenue des Auréats, 26 000 VALENCE, SAS GENIMAP, 13 chemin de Piossance, 31 590 VERFEIL

Envoyé en préfecture le 19/01/2023  
 Reçu en préfecture le 19/01/2023  
 Publié le  
 ID : 026-252602255-20230119-2023011702-DE

La commission d'appel d'offres du 21 octobre a procédé au dépouillement des candidatures, et à leurs analyses.

Conformément à l'article 8.1 du règlement de consultation, le nombre de candidats admis à remettre une offre étant limité à 5, les candidats retenus ont été :

- Groupement conjoint : RAMPA TRAVAUX PUBLICS, Parc industriel Rhône Vallée Nord, 07250 LE POUZIN (mandataire) et SCR, 468 allée des abricotiers, ZA Champgrand Est, 26 270 LORIOLE SUR DROME (cotraitant)
- Groupement conjoint : FAURIES SAS (Groupe Berthouly, mandataire), 1 rue Jean BERTIN, 26 000 VALENCE et 158 route de Lachapelle, 07 200 SAINT SERNIN ;  
CHOLTON (cotraitant), 197 ancien canal de la Madeleine, Saint Maurice sur Dragoire, 69 440 CHABANIERE  
BRAJA VESIGNE (cotraitant), 21 avenue Frédéric MISTRAL, BP 50071, 84 102 ORANGE  
DETEC RESEAUX 69 (cotraitant), 2 rue Roger Planchon, 69 200 VENISSIEUX
- SOGEA RHONE ALPES, Agence COCA SUD EST, chemin de la Motte à Mauboule, 26 000 VALENCE
- Groupement conjoint : SAS LIOTARD TP (mandataire) quartier les Claux, 26 340 AOUREL et / SAS CHAPON TP (cotraitant), ZA du Guimand, BP 6, 9 rue Marie Curie, 26120 MALISSARD
- SCAM TP, Agence Sud-Est, 825 avenue de la Cresse Saint Martin, 34 660 COUNONSEC  
Sous-traitants déclarés : SADE agence Montpellier, ZI 820 rue de la Marbrerie, 34 740 VENDARGUES, COLAS France, Etablissement de Valence, 87 à 103 avenue des Auréats, 26 000 VALENCE, SAS GENIMAP, 13 chemin de Piossance, 31 590 VERFEIL

L'entité adjudicatrice, représentée par Monsieur le Président du Syndicat MIRABEL PIEGROS AOUSTE SAILLANS a fixé au lundi 28 novembre 2022 à 12 heures, la date limite de réception des offres.

Les plis envoyés par les candidats au nombre de CINQ ont été déposés par voie électronique sur la plateforme à l'adresse du profil acheteur et le numéro d'ordre est celui du dépôt en ligne.

Concernant ce marché, le jugement des offres a été effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique décomposés comme suit :

- Valeur technique de l'offre, appréciée à partir du mémoire technique (50%)
- Valeur environnementale (10%)
- Prix de la prestation (40%)

La commission d'appel d'offres du 9 décembre 2022 a procédé au dépouillement des offres et à leurs analyses et a retenu l'offre du Groupement : SAS LIOTARD TP, Quartier les Claux, 26 340 AUREL (mandataire) avec Cotraitant SAS CHAPON TP, ZA du Guimand, BP 6, 9 Rue Marie Curie, 26120 MALISSARD pour un montant de 2 405 786.50 € HT (deux millions quatre cent cinq mille sept cent quatre-vingt-six euros et cinquante centimes hors taxes).

Vu les articles article L.5211-10 permettant au conseil syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération n° 2020-06-26-05 du Conseil syndical, en date du 26 juin 2020, visée par Monsieur le Préfet de la Drôme, le 30 juin 2020, déléguant notamment au Président les pouvoirs suivants : «3° De prendre toute décision



concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget»

Vu l'article L. 1211-1 du code de la commande publique et de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

Vu la Commission Marchés à Procédure Adaptée en date du 9 décembre 2022;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président a décidé :

- D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et de renouvellement des canalisations d'eau potable, dans le centre ancien de Saillans à la SAS LIOTARD TP, Quartier les Claux, 26 340 AUREL (mandataire) avec Cotraitant SAS CHAPON TP, ZA du Guimand, BP 6, 9 Rue Marie Curie, 26120 MALISSARD pour un montant de 2 405 786.50 € HT.
- DE DIRE que les dépenses seront prélevées sur le crédit inscrit à cet effet au budget principal (61100) et annexe 2022 et 2023 (61102) : Chapitre : 2315 OPERATION CENTRE ANCIEN SAILLANS PRIORITE 1

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 19/01/2023

Le Président, Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 19/01/2023  
et publication le : 19/03/2023

Le Président

  
  
